

N°18 Décembre 2016

Évaluation des réglementations : M. Konstantinos TOMARAS, représentant de la Commission européenne, tient à rassurer les professionnels libéraux

Lors de l'atelier « Europe » du Congrès de l'UNAPL, le 2 décembre dernier, le chef d'unité adjoint de l'Unité « Compétences et qualifications professionnelles », à la DG Croissance, a dévoilé une approche de la Commission européenne plutôt pragmatique et nuancée.

« L'intention de la Commission n'est pas de dicter quoi que ce soit », a-t-il expliqué. L'exercice d'évaluation des réglementations est d'abord un exercice destiné à créer plus de transparence. Que fait-on et pourquoi ? En France, à défaut de dialogue et de concertation avec les professionnels, le sujet susciterait des « discussions très poussées à l'Assemblée Nationale », souligne M. TOMARAS. Ce qui ne serait pas le cas dans les autres pays. L'idée d'inscrire des tests obligatoires de proportionnalité pour évaluer les réglementations professionnelles est soutenue par les États-membres. Ce qui ne doit pas empêcher chaque État de décider ensuite en propre, en fonction du contexte national. Par exemple, concernant les agents immobiliers, la Norvège et les Pays Bas ont adopté des positions radicalement différentes. Aux Pays-Bas, la profession est désormais totalement dérégulée, l'argumentation des autorités nationales reposant sur le fait qu'en raison de la multiplication des sites comparatifs, l'asymétrie d'information n'existe plus. La Norvège a fait, au contraire, le choix d'une réglementation très stricte, le rôle des agents immobiliers touchant à l'activité notariale. La Commission européenne « ne campe sur aucune position particulière », le tout est que toute réglementation soit adoptée ou conservée « en connaissance de cause ».

Quant à la question de l'accès partiel, sur laquelle M. François BLANCHECOTTE, président de la commission des Affaires européennes de l'UNAPL souhaitait recueillir la position du chef d'unité, celui-ci a expliqué l'état d'esprit de la Commission : la directive se veut « un encadrement » de ce principe reconnu depuis 2006 par la CJUE et qui s'applique depuis, *de facto*, dans le droit national. Toutes les « subtilités » des professions devront être prises en considération dans les analyses au cas par cas.

Voir en PJ le diaporama de la Commission européenne.

Quelle visibilité des professions libérales au niveau européen ? Le Comité Économique et Social Européen propose de créer en son sein une plate- forme des professions libérales

Le 1^{er} décembre dernier, le workshop consacré aux professions libérales au CESE, présidé par M. Arno METZLER, représentant des professions libérales allemandes, a débouché sur deux prises de décision importantes : celle d'élaborer une définition opérationnelle des professions libérales, susceptibles d'intégrer les nouvelles professions non réglementées, celle de donner une voix aux acteurs économiques que représentent les professions libérales.

Les deux aspects sont complémentaires l'un de l'autre, l'objectif d'une définition opérationnelle des professions libérales étant de souligner l'importance en termes économiques et sociaux du secteur. La part de contribution au PIB européen des professions libérales, évalué à 12,8 %, est cependant connue et reconnue par la Commission depuis l'avis du CESE sur « le rôle et la place des professions libérales à l'horizon 2020 dans la société civile européenne ». Pourquoi un tel décalage entre, d'une part, ces chiffres et, d'autre part, l'absence de visibilité au niveau européen des professions libérales, et, par conséquent, la capacité quasi nulle à influencer sur les politiques européennes ? Comme l'a exprimé M. Luca JAHIER, président du groupe III « Activités diverses », il est temps de faire « éclater » le concept monolithique d'entreprise tel que l'appréhende la Commission européenne, lequel repose sur une « erreur stratégique » et un « suicide collectif ».

Pour plus d'informations, voir le lien suivant : <http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.en.events-and-activities-liberal-professions>

Assemblée européenne des PME : les professions libérales y sont représentées par le CEPLIS.

Durant trois jours, du 23 au 25 novembre 2016, la présidence slovaque a réuni, à Bratislava, les représentants des PME de tous les États- membres.

A cette occasion, la DG Croissance a présenté son rapport annuel sur les PME. En 2015, la valeur ajoutée créée par ces dernières est plus importante que les années précédentes. De même, l'emploi y a crû de 1,5 % (contre 1% en 2013 et 1,1 % en 2014), ce qui ne permet cependant pas de retrouver le niveau d'emploi dans les PME d'avant la crise. Fait important à noter certains « petits » secteurs comme la publicité et les études de marché ou les services juridiques et comptables ont vu leur niveau d'emploi augmenter de 5% en 2015. En revanche, des secteurs plus importants comme le commerce de détail, le commerce de gros, et la construction, qui représentent 30% de l'emploi des PME en Europe, n'ont enregistré qu'un taux de croissance de 2% de leur niveau d'emploi.

Afin de développer et aider à grandir les PME, la Commission avait publié la veille, le 22 novembre dernier, un paquet spécifique les concernant, intitulé « Start- up and scale- up initiative », où elle aborde la question de l'accès au financement, celle des conditions d'une seconde chance pour les entrepreneurs, et la simplification de la taxation.

Pour plus d'informations : http://ec.europa.eu/growth/smes/business-friendly-environment/small-business-act/sme-assembly_en, et http://europa.eu/rapid/press-release_IP-16-3882_en.htm

Un semestre européen « sous le signe de la relance » et de l'expansion budgétaire

Dans sa Recommandation à la zone euro, la Commission européenne préconise une expansion budgétaire globale à hauteur de 0,5 % du PIB. Attention, cet effort serait supporté par les pays dont le déficit public est largement en dessous de la barre des 3% (Allemagne, Pays Bas, Luxembourg, Estonie, Malte). La France, qui reste sous le volet correctif du pacte de stabilité, n'est pas concernée.

Cette réorientation de la politique budgétaire s'inscrit dans un contexte marqué par une croissance « molle », tirée par des facteurs « externes », et notamment par une politique monétaire de la BCE très accommodante. La crise ayant des effets sur le potentiel de l'économie à moyen terme (perte de compétences, d'activités), il y a nécessité aujourd'hui, selon la Commission, mais aussi le FMI, l'OCDE, et le G20, d'actionner le levier de la demande intérieure. Si l'expansion budgétaire a naturellement un coût, le contexte actuel d'un taux d'intérêt proche de zéro, en minimise la portée.

Pour plus de précisions : http://europa.eu/rapid/press-release_IP-16-3664_fr.htm

Présidence maltaise de l'UE au premier semestre 2017: « reconstruire la confiance dans le projet européen », quitte à accepter l'idée d'une Europe à géométrie variable.

« Il est temps de remettre en question l'idée d'une Europe à taille unique » selon la présidence maltaise. Celle-ci estime, en effet, nécessaire « d'insuffler une nouvelle vision et une nouvelle flexibilité à l'Union afin de s'assurer que le projet européen résistera aux pressions inédites qui l'assaillent ».

La présidence maltaise sera marquée par les élections françaises et néerlandaises, ainsi que par le processus de sortie du Royaume- Uni de l'UE, qui invoquera l'article 50 du traité de l'UE au mois de mars. Sur ce dernier aspect, le Premier Ministre maltais, Joseph MUSCAT, a déclaré : « Nous devrions adopter une approche pragmatique vis-à-vis des négociations, ce qui devrait entraîner des solutions justes, claires et rapides ». Si l'immigration, la sécurité et le marché intérieur seront les priorités de la présidence maltaise, l'inclusion sociale et la politique de voisinage figureront également en bonne place.

Agenda

23-25 novembre : Assemblée européenne des PME

1^{er} décembre 2016 : workshop sur les Professions libérales en Europe, CESE européen.

2 décembre 2016 : XXIV^e Congrès de l'UNAPL et atelier « Europe » en présence de M. Konstantinos TOMARAS, chef d'unité adjoint, Unité « Compétences et qualifications professionnelles, et M. Olivier COPPENS, attaché économique à la Représentation de la Commission en France.

7 décembre 2016 : Réunion à la Représentation de la Commission en France sur le semestre européen.

14- 15 décembre 2016: Plénière du CESE